

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

**2018 DDCT 59 - DAC** Subvention au titre des fonds du Maire du 13ème arrondissement et de la culture (28 421 €) au « Comité des fêtes et de la solidarité du 13ème arrondissement ».

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Comité des fêtes et de la solidarité du 13ème arrondissement ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 18 juin 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 28.421 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 au «**Comité des fêtes et de la solidarité du 13ème arrondissement**» (19055 / 2018\_07841 et 07840), 11 Avenue Léon Bollée – 75013 Paris. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 13.421 € au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (13ème arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018
- 15.000 € sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO